

Votre entreprise est-elle préparée à la prochaine inondation ?

Mettez vos salariés, clients et biens à l'abri, en bénéficiant du dispositif public



Notre territoire étant fortement exposé au risque inondation, l'Établissement Public du Bassin du Vistre Vistrenque lance le dispositif ALABRI Entreprises!

Propriétaires, locataires et gestionnaires d'un local d'activité situé en zone inondable :

- Protégez vos salariés, visiteurs et biens
- Évitez l'arrêt d'activité
- Profitez de subventions pour réaliser des aménagements
- Respectez vos **obligations** réglementaires

Nous contacter

- **Q** 07 66 38 66 76
- alabri-entreprises@nimalabri.fr38 Boulevard Gambetta30000 NIMES
- 2 alabri-entreprises.fr





























Conception et réalisation : 🔇 Mayane

Entreprises de moins de 20 salariés

Bénéficiez **d'un diagnostic gratuit personnalisé** pour connaître l'exposition de votre activité face aux inondations et les solutions pour la protéger.





Accompagnement gratuit pour des démarches faciles et allégées pour obtenir des financements.



Entreprises de plus de 20 salariés

Bénéficiez **d'un rendez-vous gratuit** de **présentation du risque** et de **conseils adaptés** pour protéger votre activité.

Communes concernées par le dispositif :

Aigues-vives, Aubord, Beauvoisin, Bernis, Bezouce, Boissières, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Calvisson, Caveirac, Clarensac, Codognan, Congénies, Générac, Langlade, Le Cailar, Lédenon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Mus, Nages-et-Solorgues, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Uchaud, Vauvert, Vergèze, Vestric-et-Candiac.